Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260414-2026017-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **KERGRIST MOELOU**
Délibération 2026-017

Séance du 14 avril 2026
L'an deux mil vingt-six le 14 avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	13
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation 07/04/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 21/04/2026
Et Publication le 21/04/2026

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs, QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, DIJOUX Ketty, POTELLE Marc, MAUFFRAY Pierrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, MARY Eliane, MAUFFRAY Florence, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, GÉRARD Steven, STEPHAN Koulm.
TRUTET Marie a donné pouvoir à DIJOUX Ketty.
ANDRE Melinda a donné pouvoir à MAUFFRAY Florence
Mme DIJOUX Ketty a été nommée secrétaire

202603-017-5.2 RECRUTEMENT D'AGENTS DE REMPLACEMENT CONTRACTUELS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article3-1 ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;
Sur le rapport de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
DIJOUX Ketty

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
QUEMENER Jérémy

MAIRIE DE KERGRIST MOELOU